



MON ESPACE SANTÉ...

C'EST QUOI ???

Une porte largement ouverte au secteur marchand... mais pas seulement.

Premières explications :

Depuis quelques semaines les assurés sociaux reçoivent par courrier ou par mail une information les invitant (gentiment) à confirmer leur inscription sur leur espace santé qui est censé ouvrir la voie à la médecine du futur, sans être aussi explicite sur le mode de refus.

Mais de quoi s'agit-il ??

Il s'agit de permettre la numérisation de nos données de santé, **par défaut**, c'est-à-dire que nous sommes seulement sollicités pour confirmer notre inscription, **et sans manifestation de refus de notre part, ce dossier sera créé par défaut**. Il permettra la collecte de nos données de santé individuelles, via les acteurs de santé (radiologues, laboratoires d'analyse ,services hospitaliers) stockées sur des serveurs mis à disposition, moyennant financement de l'Etat, par des sociétés capitalistiques telles que :

Worldline (cotée en bourse), via ses filiales Atos et Santéos , la fameuse start-up nation.

Ce projet est présenté comme la co-construction de la santé par les acteurs sauf que...la création du compte ne nécessite pas d'action volontaire de l'assuré...

...OU COMMENT ENROLER LES ASSURÉS DANS LA START-UP NATION DE LA SANTE !

Les deniers publics d'ores et déjà investis pour le programme numérique en santé donnent le tournis , 2 milliards par-ci , 600 millions par-là...

MAIS DANS QUEL INTÉRÊT ? POUR QUI ? PAR QUI ?

AU SERVICE DE QUEL PROJET ?

RÉPONSE : UN VASTE ET INQUIÉTANT PROJET

« SANTÉ NUMÉRIQUE »

Il s'agit de développer à grande échelle une pratique numérisée de la santé, depuis le stockage et le partage de nos données médicales, la généralisation de la consultation à

distance, la pratique de la visio-conférence entre professionnels de santé, le suivi thérapeutique des patients...et bien d'autres choses encore.

Le développement de tous ces outils numériques, de consultation à distance, de suivi médical et thérapeutique, de prédiction, de prévention, de gestion sera confié à des startup qui sont dans les starting-blocks. Le tout largement financé par nos impôts...

Devant l'ampleur et les dangers représentés par une telle approche confiée au secteur privé, il convient, pour se donner le temps de la réflexion, de s'opposer dans un premier temps à la création de votre espace santé pour préserver vos données en évitant leur numérisation. En effet la création par chaque assuré social de l'espace santé reste à ce jour la clé de voûte de tout le projet, sans cela le projet ne peut pas démarrer.

ALORS, COMMENT FAIRE ?

Notifier son refus en contactant le 3422 par téléphone ou, pour ceux qui ont un compte Ameli faire la démarche en ligne, à partir de ce compte. Attention si ce refus n'intervient pas dans les six semaines qui suivent le mail ou le courrier reçu, l'Espace sera ouvert et les données qui y figurent conservées 10 ans, même après refus ultérieur par l'assuré.

Sachez que ce refus de créer votre espace santé n'est pas irrémédiable, si nécessaire vous pourrez à tout moment revenir sur cette décision... aucun risque donc pour votre suivi médical et vos remboursements de soins.

NOUS VOUS PROPOSERONS TRÈS BIENTÔT DE PLUS AMPLES EXPLICATIONS ET/OU UN DÉBAT SUR CETTE QUESTION TRÈS IMPORTANTE.

PROCÉDURE D'OPPOSITION À LA CRÉATION DE VOTRE ESPACE SANTÉ VIA ameli.fr

1. Ouvrir la page ameli.fr

Ne pas vous connecter sur votre compte (la procédure d'opposition est impossible depuis votre compte ameli.fr)

2. Mais sur la page d'accueil, sélectionner dans le menu qui s'affiche en pleine page « **Mon Espace Santé** »
3. Sur la nouvelle page qui s'affiche **ne pas cliquer sur « activer... » mais rechercher en bas de page « m'opposer à mon Espace Santé »**
4. Sur la nouvelle page qui s'affiche introduire le code que vous avez reçu par mail vous invitant à créer votre espace santé. Si vous ne pouvez pas le récupérer, pas de soucis, sélectionner « **Je génère un nouveau code provisoire** »
5. Sur la nouvelle page renseigner :
 - a) Votre N° de Sécurité Sociale
 - b) Votre date de naissance à l'aide du calendrier qui est affiché. Valider la saisie.

6. Sur la nouvelle page qui s'affiche sélectionner le modèle de votre carte vitale sans ou avec photo

Saisissez le N° de votre carte Vitale (au dos de la carte en haut à gauche)

Sélectionnez e-mail ou SMS pour recevoir votre code

La réception de ce code par SMS prend moins d'une minute.

7. Saisissez ce code et sur la nouvelle page qui s'est affichée **sélectionnez « je m'oppose à la création de mon espace santé »**

8. Validez et enregistrez le justificatif qui vous est envoyé.

Ouf ! C'est fini...

PROCÉDURE D'OPPOSITION À LA CRÉATION DE VOTRE ESPACE SANTÉ VIA le 3422

Dans ce cas vous munir de votre carte vitale, vérifiez que le N° de la carte (verso en haut à gauche) est lisible. S'il ne l'est pas vous serez basculé sur un service d'authentification qui vous demandera les trois derniers chiffres du N° IBAN de votre compte en banque.

Pour lire l'intégralité du discours d'olivier Véran, lien vers site officiel Espace Santé

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/discours/article/discours-d-olivier-veran-strategie-d-acceleration-sante-numerique>